



Olivier Dusserre-Telmont (secrétaire départemental du SE-Unsa) et moi-même avons été reçus pour le SE Unsa en audience jeudi à 16h à la DSDEN par Laurent Noé, DASEN du Gard. Ce dernier avait rassemblé son équipe concernée par la question des PsyEN, depuis Brigitte Mirande (IEN ASH), Brigitte DUMAS-PINTRE (IEN-IO), Martine GROUTHIER (IENA) et jusqu'à Didier Wagner (Secrétaire Général) pour la partie juridique, administrative et R.H.

Le temps imparti étant très court (une heure au départ), nous n'avons pu aborder tous les points que nous avons portés à l'ordre du jour. Pour autant, l'équipe réunie autour de la table s'est montrée à l'écoute et soucieuse d'avancer de manière pragmatique sur certaines questions que nous voulions mettre en lumière.

Vous trouverez ci-dessous, les points abordés et les réponses qui ont pu nous être faites. C'est un peu long, mais le sujet est vaste.

LE MATERIEL (WISC, LOCAUX, BUDGET DE FONCTIONNEMENT...)

- Certains PsyEN ne disposent pas encore de WISC.

Réponse : Mme Dumas-Pintre nous informe qu'une dotation va être faite en faveur des CIO qui ne disposent pas de ce matériel.

M. Le Dasen s'engage à ce que son équipe prenne l'attache des communes concernées pour l'achat d'un WISC, pour les PsyEN EDA qui n'en ont toujours pas.

L'avis du SE-Unsa : Ces réponses nous satisfont, mais nous sommes dans l'attente d'une mise en œuvre (rapide). Ces promesses ayant déjà été faites par le rectorat l'an passé, sans qu'une suite ait pu être donnée.

- La commune de Nîmes ne met à disposition des WISC que si les PsyEN s'engagent sur leurs deniers et à titre personnel à aller chercher le matériel et le ramener avant les vacances (pour éviter qu'ils ne se les fassent voler !). Ils doivent s'engager également, à le remplacer en cas de détérioration à rendre compte de son utilisation à la commune.... Le Se Unsa demande quelle serait la réaction d'un IEN si on lui demandait de rembourser un ordinateur défectueux ou volé sur ses fonds propres. C'est à l'institution de se porter garante du matériel nécessaire à l'exercice des missions des PsyEN.

Réponse : M. Le DASEN propose que la DSDEN soit effectivement garante de ce matériel en lieu et place des personnels. Il émet toutefois une réserve. Cela est-il juridiquement possible ?

L'avis du SE-Unsa : Nous restons dans l'attente de savoir si cette possibilité va pouvoir être mise en œuvre. Quoiqu'il en soit, la situation ne peut perdurer ainsi les années à venir.

Les questions sur les locaux, téléphone, ordi... n'ont pu être abordées.

LE RECRUTEMENT DES PSYEN SUR LES POSTES VACANTS/ REMPLACEMENT

A l'issue du mouvement des postes sont restés vacants dans le Gard. Dans les CIO, les postes ont été pourvus par des contractuels, dans le premier degré les postes n'ont pas été pourvus. Nous avons à nouveau sollicité le DASEN pour le recrutement de personnels sur ces postes.

Ayant anticipé cette difficulté le SE Unsa a demandé depuis le mois de mars au rectorat de permettre le détachement des PE détenteurs du titre de psychologue

dans le corps des PsyEN. Le rectorat a refusé cette procédure, pourtant admise dans d'autres académies.

A l'issue de la CAPA sur le mouvement intra-académique, le Se Unsa n'a cessé de demander aux services rectoraux la mise en place d'une procédure permettant le recrutement de contractuel.le.s sur les postes de PsyEN EDA vacants. A force de persévérance, cette procédure a pu voir le jour il y a peu.

Réponse : M. Le DASEN annonce qu'il tient à ce que ces postes soient pourvus à la rentrée des vacances de la Toussaint. M. Wagner nous informe que cela n'a pu être fait avant pour des raisons budgétaires.

L'avis du SE-Unsa : Nous avons demandé et obtenu la création d'un poste supplémentaire de PsyEN EDA à la carte scolaire de mars 2018 ([Lire le C.R. de CDEN](#)). Nous sommes plus que satisfaits de cette réponse, mais regrettons sa mise en place tardive. Notre persévérance a payé. Nous demandons à ce qu'une information soit disponible pour tous sur ce recrutement, pour ne léser personne. La DSDEN préfère aller vite et souhaite étudier les CV dont ils disposent (nous avons l'an passé, donné consignes aux contractuels qui nous sollicitaient d'envoyer leur CV au rectorat et à la DSDEN). Nous demandons pour garantir l'équité, que tous les CV qui avaient été déposés au rectorat ou dans les circonscriptions soient étudiés.

LA MISE EN PLACE DE LA CELLULE D'ECOUTE DANS LE GARD

Le fonctionnement même de la cellule de crise n'a pu être abordé, si ce n'est la nécessité qu'un psychologue puisse être associé à son organisation et non uniquement une conseillère technique assistante sociale.

LA FORMATION ET NOTAMMENT L'INSCRIPTION AU PAF POUR LES PSYEN

- Nous informons la DSDEN que l'information concernant l'inscription au PAF avait été transmise aux EDO et non aux EDA. Nous demandons que cette information soit faite en direction des EDA.

Réponse : L'information n'a effectivement pas été transmise ni aux EDO ni aux EDA car il appartient à chacun d'aller sur Accolad pour se tenir informé.e des « actualités ». M. Le DASEN nuance la réponse de son équipe, et convient que la situation des PsyEN peut mériter un traitement particulier du fait de la particularité de la mission et une transmission de l'information.

L'avis du SE Unsa : Après vérification, les EDO ont effectivement été informés et nous continuerons à vous informer des « actualités » sans que vous ayez besoin de faire un détour sur accolad.

- Le nombre de places pour la formation WISC est de 40 pour toute l'académie (soit environ 300-350 psys...) : 20 places pour les EDO et 20 places pour les EDA, si on fait le calcul, d'ici 8 ans, tout le monde sera formé, mais on sera passé au WISC VI !!!

L'inscription à cette formation était impossible via le PAF. Le SE Unsa s'était renseigné auprès de la DAFPEN du rectorat à ce sujet. Réponse lui avait été faite que l'an passé, trop de monde avait souhaité cette formation et qu'il avait subi, de ce fait, des désagréments. Pour éviter cela, les services de la DAFPEN ont décidé que ce seront les IEN et les « DCIO » qui choisiront les PsyEN qui partiront en formation. Nous demandons d'une part un nombre de places plus important pour cette formation, d'autre part, que l'administration interroge les PsyEN sur leur volonté de participer à cette formation. Pour éviter que des personnels ne ressentant pas la nécessité de se former prennent la place d'autres PsyEN dans la situation inverse.

Réponse du DASEN: « Les supérieurs hiérarchiques ont compétence à désigner qui part ou non en formation. J'ai bien compris la problématique concernant le nombre de places pour cette formation. » Il propose de se saisir du dossier et tenter de

proposer une formation de plus grande ampleur (au niveau départemental ? visioconférence ? formation magistrale en amphi délocalisé ?). A suivre...

L'avis du SE Unsa : Nous doutons que les IEN puissent se prononcer aisément dans la mesure où la majorité d'entre eux ne savent pas ce qu'est un WISC, ni comment l'utiliser. Lors de la remontée de cette difficulté nous avons invité les collègues désireux de suivre cette formation de se manifester auprès de leur supérieur hiérarchique. Nous ne pouvons que nous satisfaire de la réponse de M. Le Dasen concernant une formation pour tous. Nous attendons sa mise en œuvre.

LES INDEMNITES REP/REP+ POUR LES PSYEN

Nous rappelons à l'administration que ces indemnités sont dues en fonction des services réellement effectués et non par rapport à un quelconque pourcentage d'élève en REP/REP+.

Réponse : « Nous n'avons pas connaissance de problème à ce sujet. » Nous rappelons que si. Qu'une communication claire devrait être faite pour que chaque IEN soit informé.e de ces modalités.

LA SITUATION DES CIO DE NIMES (CENTRE ET OUEST)

L'inquiétude est grande concernant ces deux CIO. Inquiétude au regard de l'actualité nationale, mais aussi locale.

Une démolition des locaux du CIO de Nîmes-ouest est prévue et le conseil départemental risque de ne plus continuer à accueillir longtemps le CIO de Nîmes centre. Nous interrogeons le DASEN sur ce sujet.

Réponse : Mme Dumas-Pintre nous indique que la démolition n'est pas programmée concrètement (ce que nous savions déjà) et les événements nationaux peuvent changer la donne. Bref, statut quo.

L'avis du Se Unsa : Cette réponse même si elle est attendue n'est pas satisfaisante. Elle laisse les collègues dans l'inquiétude. Nous craignons un attentisme de la part de l'administration sur cette situation comme cela a pu être le cas pour d'autres CIO dans l'académie.

LES MISSIONS ET LE ROLE DES PSYEN EDO : REMONTEE DES INQUIETUDES

Cette question n'a pas pu être abordée, faute de temps. Elle relève davantage de considérations académiques et nationales. Je m'engage à en parler lors de l'audience avec la rectrice le 12 novembre.

LA PRISE EN CHARGE FINANCIERE DES CIO DE NIMES OUEST ET ALES

Nous avons interrogé l'administration sur ce sujet.

Réponse : Mme Dumas-Pintre nous répond que les frais de déplacements sont pris en charge par le rectorat avec une saisie via DT Chorus depuis septembre 2018. Au 1^{er} janvier, le rectorat prendra en charge les frais de fonctionnement des CIO. Selon l'IEN IO, l'occupation des locaux actuels est assurée jusqu'en septembre 2019.

L'avis du Se-Unsa : La réponse n'apporte rien de réellement nouveau et nous reprendrons attache avec Mme Dumas Pintre et M. Brunel à ce sujet.

LES DEPLACEMENTS DES PSYEN (ORDRE DE MISSION, MONTANT...)

La question des frais de déplacement qui ne sont pas à la hauteur des besoins a été évoquée brièvement, sans que nous puissions avoir de réponse.

LES SECTEURS DES PSYEN EDA (CONCORDANCE DES SECTEURS AVEC LES CIRCONSCRIPTIONS)

La création d'une circonscription sur le Gard fait que certains PsyEN exercent sur plusieurs circonscriptions. L'harmonisation de pratiques, le travail d'équipe, la mise en place des pôles ressources s'en trouve perturbés. Nous demandons une réflexion autour de ce sujet. Nous demandons à être associés à cette réflexion si elle devait avoir lieu, ceci notamment dans le but de ne pas pénaliser les collègues concernés, qui pourraient voir leur affectation modifiée.

Réponse : Mm. Le DaseN, nous informe qu'il se peut qu'un redécoupage des circonscriptions voie le jour. Pour lui, le découpage actuel est mis en questionnement. Il nous assure que si le redécoupage des circonscriptions devait avoir lieu, la question des PsyEN serait prise en compte.

LE LIEN AVEC LES PARTENAIRES (HOSPITALIERS, STRUCTURES MEDICO-SOCIALES, MDPH...)

Nous sommes souvent sollicités, recevons des injonctions de structures telles que la MDPH, CHU. Nous avons informé M. Le DaseN de ce fait et avons demandé que notre administration prenne en charge ce dossier. Des discussions, ou plutôt « un rappel à l'ordre » en direction de ces structures semble plus que nécessaire. Plus largement nous évoquons la nécessité d'avoir un interlocuteur dans les services de la DSDEN qui puisse prendre en charge ce type de dossier. Si Mme Dumas-Pintre le fait, en partie, pour le second degré, son homologue dans le premier degré n'existe pas. Nous évoquons la question d'un conseiller technique psychologue.

Réponse : M. Le DaseN prend note au sujet des injonctions des structures « partenaires ». A demi-mot, est évoqué ce « conseiller » dans une structure bicéphale : IEN IO/IEN ASH. M. le DaseN ajoute cependant que cela reste à définir car si la chaîne hiérarchique des PsyEN EDO est bien définie, il ne s'agit pas de modifier la chaîne hiérarchique des EDA. Les supérieurs des EDA restent leur IEN de circonscription. Une articulation entre les différents acteurs en présence serait alors nécessaire pour que les rôles et missions de chacun puissent être préservés. M. Le

Dasen nous informe que si un interlocuteur PsyEN devait prendre place au sein de la DSDEN, les personnels en seraient avertis.

L'avis du Se-Unsa : l'idée d'un interlocuteur privilégié au sein de la DSDEN ne peut que nous convenir (fut-il bicéphale) dans l'immédiat. Nous ajoutons tout de même l'importance que cet interlocutrice.eur soit psychologue. A notre sens, certaines dimensions de notre profession ne peuvent être appréhendées que par un psychologue. A terme, nous revendiquons un conseiller technique psychologue (sans lien hiérarchique) commun aux deux spécialités.

Le regroupement/réunion des PsyEN (EDA, EDO...)

Nous avons évoqué la nécessité de regroupements entre EDA, entre EDO, entre EDO /EDA, rencontres qui sont par ailleurs inscrites dans notre référentiel de compétences. Nous demandons à ce que ces rencontres soient institutionnalisées, organisées, que l'administration nous envoie des convocations, ce qui permet que tous les collègues soient informés mais aussi que tous puissent avoir des ordres de mission. Si les frais de déplacements ne sont pas pris en charge, certains collègues qui viennent de loin, sont pénalisés. Nous évoquons à nouveau la nécessité d'un conseiller technique psychologue dans ce dossier.

Réponse : cette demande a été entendue, notamment par Mmes Dumas-Pintre et Mirande. La DSDEN entend également la nécessité d'une information adressée par l'administration en direction de tous les personnels. Lors de l'échange sur ce sujet, M. Le Dasen évoque la nécessité d'un corps unique et de donner vie à ce corps unique.... Qui ne l'est à présent que sur le papier (soit, il reste un peu de travail d'harmonisation : horaires, indemnités...)

L'avis du SE Unsa : Nous attendons avec impatience ces regroupements... Et nous sommes plus qu'heureux d'entendre M. Le Dasen évoquer la nécessité de la mise en œuvre d'un corps unique, c'est l'objectif que poursuit le SE Unsa : une réelle unicité de corps (régime indemnitaire, passerelle entre les spécialités, horaires...)

LES AVIS APRES « RDV DE CARRIERE » POUR LES PE DETACHES DANS LE CORPS DES PsyEN

Cette question n'a pas pu être traitée, faute de temps.

Pour conclure : Nous remercions vivement M. Le Dasen, pour cette audience. Le temps fut compté et nous regrettons de ne pas avoir pu développer davantage certains sujets (pourtant j'ai parlé aussi vite que j'ai pu ...mais une heure c'est court). Pour autant, c'est la première fois qu'une audience est accordée uniquement pour traiter des questions relatives aux PsyEN. Il nous semble que nous avons été entendus, M. Le Dasen s'est saisi d'un certain nombre de dossiers que nous lui avons soumis. Ce ne sont pour l'heure que des paroles et nous attendons leur mise en actes.

Le cas échéant, nous n'hésiterons pas à revenir vers les services de la DSDEN, comme nous avons pu le faire pour la création du poste de PsyEN dans le Gard et le recrutement sur les postes vacants.

Delphine Mangin
Responsable PsyEn SE-UNSA
Commissaire paritaire